

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 18 octobre 2018**

Conseillers en exercice :	33
présents :	27
pouvoirs :	4
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 octobre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) - M. Noël BELLLOT (donne pouvoir à M. Richard FERCHAUD) –

**ETAINT ABSENTS**

Mme Jeanine PROVOST – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**MUSEES - CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCLUE ENTRE  
LA VILLE DE COGNAC ET LA SOCIÉTÉ RÉMY MARTIN & C°**

**2018.150**

Les musées de Cognac, dans le cadre de leur programmation culturelle, proposent du 5 mai au 13 novembre 2018 une exposition temporaire « Flamands et Hollandais au siècle d'or » au sein du musée d'Art et d'Histoire de Cognac.

La société Rémy MARTIN & C° souhaite apporter son soutien au musée d'Art et d'Histoire de la Ville en contribuant au financement de l'organisation de 3 récitals proposés au public avec de la musique des XVIIe / XVIIIe siècles.

Le mécénat de la société Rémy MARTIN & C° porte sur l'attribution d'un concours de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) hors taxes et fait l'objet d'une convention définissant les modalités et conditions d'attribution de ce concours.

Il y aurait lieu que le Conseil Municipal approuve la convention ci-annexée.

AR PREFECTURE

016-211601026-20181018-CM\_2018\_150-DE

Regu le 26/10/2018

2018.150  
nomenclature : 8.9.3

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE le projet de convention de mécénat annexé à la présente délibération et  
AUTORISE M. le Maire à la signer.**

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour Le Maire absent,  
Le Maire Adjoint,



Patrick SEDLACEK